

Direction de la réglementation et de la gestion de
l'espace public

Arrêté permanent n° 1091998

Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue Paul DELTOMBE, à Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

Arrête

Article 1. Circulation : - un sens unique de circulation est instauré rue Paul Deltombe, dans la partie de voie située entre la rue Louis Primault et le numéro 4 (à une distance de 50 m de la rue du Coudray), dans le sens rue Louis Primault vers rue du Coudray (depuis le 8 février 2001).

- une signalisation stop est instaurée rue Paul Deltombe, à l'intersection avec la rue du Coudray (depuis le 26 décembre 1996).

Article 2. Stationnement : - la rue Paul Deltombe est soumise au régime du stationnement payant.

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro 1091998 du 9 mars 2015 est abrogé.

Fait à Nantes, le **01 JUIN 2023**

Pour la Présidente
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal BOLD', with a stylized flourish at the end.

Pascal BOLD